

Le 5 décembre 2016

## Postulat Feri 16.3407: Analyse de la situation des réfugiées

Mesdames les Conseillères nationales,  
Messieurs les Conseillers nationaux,

Dans le cadre de l'examen des interventions parlementaires relevant du DFJP, vous allez être appelé-e-s à vous prononcer, le 12 décembre, sur le Postulat Feri 16.3407: Analyse de la situation des réfugiées.

Des organisations internationales comme le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ou Amnesty International dénoncent le fait que de très nombreuses femmes et jeunes filles réfugiées sont victimes de harcèlement, de violence ou d'exploitation sexuels. Le **pourcentage de personnes touchées par la violence** est très élevé parmi celles qui viennent se réfugier en Europe.

Comment la Suisse se saisit-elle du problème ? Des mesures sont-elles prises, au niveau des cantons comme du côté de la Confédération, pour garantir à ces femmes le traitement ciblé dont elles ont besoin et si oui lesquelles ? Quelles sont les **propositions de solutions praticables** qui doivent permettre, dans le cadre de la procédure d'asile, d'accéder facilement à un accompagnement adéquat ?

TERRE DES FEMMES Suisse et l'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers (ODAE) démontrent dans leur rapport à quel point il est nécessaire de remettre en question la situation actuelle en matière de logement et d'accompagnement. La question centrale est de savoir si des **mesures suffisantes et adéquates pour l'accompagnement et le logement** des femmes et jeunes filles requérantes d'asile ont été prises, par exemple des logements séparés pour les femmes seules ou la possibilité de se scolariser.

Les organisations soussignées en sont persuadées: **nous avons besoin de faire une analyse de la situation des femmes réfugiées**. Le Conseil fédéral recommande d'accepter le postulat ; nous vous invitons à suivre cette recommandation.

Avec nos meilleures salutations

Barbara Berger, Directrice générale **SANTE SEXUELLE Suisse**

Natalie Trummer, Directrice générale **TERRE DES FEMMES Suisse**

Manon Schick, Directrice générale **Amnesty International Suisse**

Dorothea Forster, Présidente **femmes protestantes en Suisse (FPS)**

Karin Ottiger, Directrice générale **Ligue suisse des femmes catholiques**

Carmen Meyer, Directrice générale **cfd- l'ONG féministe pour la paix**

Amanda Ioset, Secrétaire générale **Solidarité sans frontières**

Anni Lanz pour le **Solidaritätsnetz Region Basel**

Corinna Hauri, Secrétaire générale **Femmes Juristes Suisse**

## Argumentaire

1. Des organisations internationales comme le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés ou Amnesty International dénoncent le fait que de très nombreuses femmes et jeunes filles réfugiées sont victimes de harcèlement, de violence ou d'exploitation sexuels. Le **pourcentage de personnes touchées par la violence** est très élevé parmi les femmes qui viennent se réfugier en Europe.

➔ **On doit en déduire qu'un grand nombre de femmes et de jeunes filles qui viennent chercher protection en Suisse, sont concernées par la violence liée au genre.**

2. Diverses conventions internationales comme la Convention des Nations Unies pour l'élimination de toute discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) ou la « Convention d'Istanbul » du Conseil de l'Europe, que le Conseil fédéral vient de décider de ratifier, demandent aux États parties, de mettre en place des procédures d'asile et des logements pour les requérantes d'asile qui tiennent compte des aspects relatifs au genre. De même des **mesures adéquates de soutien** doivent être introduites en faveur des femmes et des jeunes filles concernées par la violence et des **mécanismes de prévention** doivent être mis en place.

➔ **Toutes les femmes et les jeunes filles touchées par la violence ont un droit à un soutien adéquat, y compris les femmes réfugiées.**

➔ **La prévention de la violence doit être généralisée, y compris dans le domaine de l'asile.**

3. La violence liée au genre reste taboue et est stigmatisée par la société. Ceci entraîne pour les personnes concernées de grosses difficultés à en parler. **Des obstacles supplémentaires se dressent pour les requérantes d'asile.** Le fait notamment qu'elles se retrouvent, dans le cadre de la procédure d'asile, dans une situation personnelle isolée et instable, rend quasi impossible l'établissement de liens de confiance indispensables à pouvoir s'exprimer.

➔ **La Suisse doit procéder à des analyses et déterminer quelles sont les propositions de solution qui permettent aux personnes concernées, d'accéder facilement à un soutien adéquat.**

4. Les structures de logement dans le domaine de l'asile sont actuellement précaires. Les femmes et les jeunes filles sont une fois de plus confrontées à des difficultés supplémentaires lorsque leurs logements ont été conçus sans que ne soient prises en compte les aspects liés au genre. TERRE DES FEMMES Suisse et l'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers (ODAE) démontrent dans leur rapport à quel point il est aujourd'hui nécessaire d'examiner la situation **du logement et de l'accompagnement** sous l'angle des spécificités liées au genre et de prendre les mesures nécessaires pour améliorer la situation.

➔ **Nous avons besoin de principes de base et de directives concrètes pour un logement respectant les contraintes de genre pour les femmes et les jeunes filles requérantes d'asile pour que celles-ci soient accompagnées de manière adéquate et puissent être protégées au mieux contre de nouvelles violences.**